

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 6 juillet 2021

Délibération n° 2021 – 06/07/2021 – 13

Offre de formation rentrée 2021
Modification de fiches filières

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 22 juin 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 17 Membres représentés : 4 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les modifications de fiches filières transmises par les composantes.**

Dijon, le 6 juillet 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Fiches filières

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement